

Nantes, le 25 avril 2022

Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

Etat d'avancement du FEAMP 2014 – 2020

POUR INFORMATION

Rappel des modalités de gestion et des éléments financiers spécifiques au FEAMP

1. Architecture et modalités de gestion

L'autorité de gestion du programme opérationnel national FEAMP est le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) représenté par la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA).

La Région des Pays de la Loire met ainsi en œuvre 11 mesures régionalisées du programme opérationnel national FEAMP dans un cadre de gestion déléguée. Il s'agit de mesures dites « régionalisées » qui regroupent les aides directes aux entreprises de pêche, aquacoles et halio-alimentaires ainsi que le soutien aux investissements des ports de pêche, points de débarquement et criées.

2. Éléments financiers

Le territoire régional dispose à ce titre, après quatre modifications de la maquette de 15,37 M€ de crédits d'intervention sur les 588 M€ de FEAMP dédiés à la France sur l'ensemble de la période 2014-2020. Cette dotation permet de mobiliser un montant d'aides publiques global de 22 M€. Une enveloppe d'assistance technique de 1,04 M€ est également déléguée à la Région.

L'enjeu en 2021 était de certifier un maximum de dépenses afin d'éviter le dégageant d'office dont le seuil national était estimé par la DPMA à 287,5 M€. Il a été évité avec toutefois de fortes disparités selon les mesures.

Etat d'avancement de la programmation des mesures régionales

L'instance régionale de sélection des projets (IRSP-FEAMP) a été réunie 25 fois depuis décembre 2016, en présentiel ou par consultation écrite.

Ces réunions ou consultations ont permis aux représentants des filières concernées de prendre de connaissance de tous les dossiers déposés, qu'ils aient été éligibles, inéligibles ou abandonnés.

A la clôture de la programmation 2014-2020, 241 dossiers ont été engagés pour un montant de 15,63 M€ de FEAMP (soit 95 % des crédits FEAMP).

Les premiers paiements ont été effectués début mars 2018. En date du 25 avril, 199 dossiers ont vu leurs autorisations de paiement validées et 10,88 M€ de FEAMP sont certifiés.

Suivi de la maquette régionale FEAMP Pays de la Loire Au 25 avril 2022

| Mesures régionales | Enveloppe FEAMP | Montant engagé | % engagé |
|---|---------------------|---------------------|-------------|
| 31 - création d'entreprise jeunes pêcheurs | 850 940 € | 850 938 € | 100 % |
| 38 - Limitation incidence pêche sur milieu marin et adaptation pêche / protection des espèces | - € | | |
| 41.1.a - Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (motorisation) | 128 000 € | 127 661 € | 100 % |
| 42 - Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées | 147 554 € | 147 653 € | 100 % |
| 43.1 - Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris – qualité, traçabilité, efficacité énergétique, ... | 3 370 000 € | 3 369 583 € | 100 % |
| 43.2 - Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris – prise en charge de toutes les captures débarquées | - € | | |
| 48.1 a b c d f g h - Investissements productifs en aquaculture (hors environnement, hors énergie) | 7 433 000 € | 7 130 191 € | 100 % |
| 48.1 e i j - Investissements productifs en aquaculture (impact environnemental) | 59 000 € | 58 981 € | 100 % |
| 50.c - Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau | 280 100 € | 279 745 € | 100 % |
| 51.1 b c et d - Potentiel sites aquacoles / installation et infrastructures & actions pour éviter dommages & détection maladies et mortalités | 502 000 € | 501 611 € | 100 % |
| 69 - Transformation produits pêche et aquaculture | 2 600 000 € | 2 134 025 € | 82 % |
| Sous total | 15 370 594 € | 14 600 388 € | 95 % |
| 78R - assistance technique | 1 046 325 € | 1 032 456 € | 99% |
| Total général | 16 416 919 € | 15 632 844 € | 95% |

